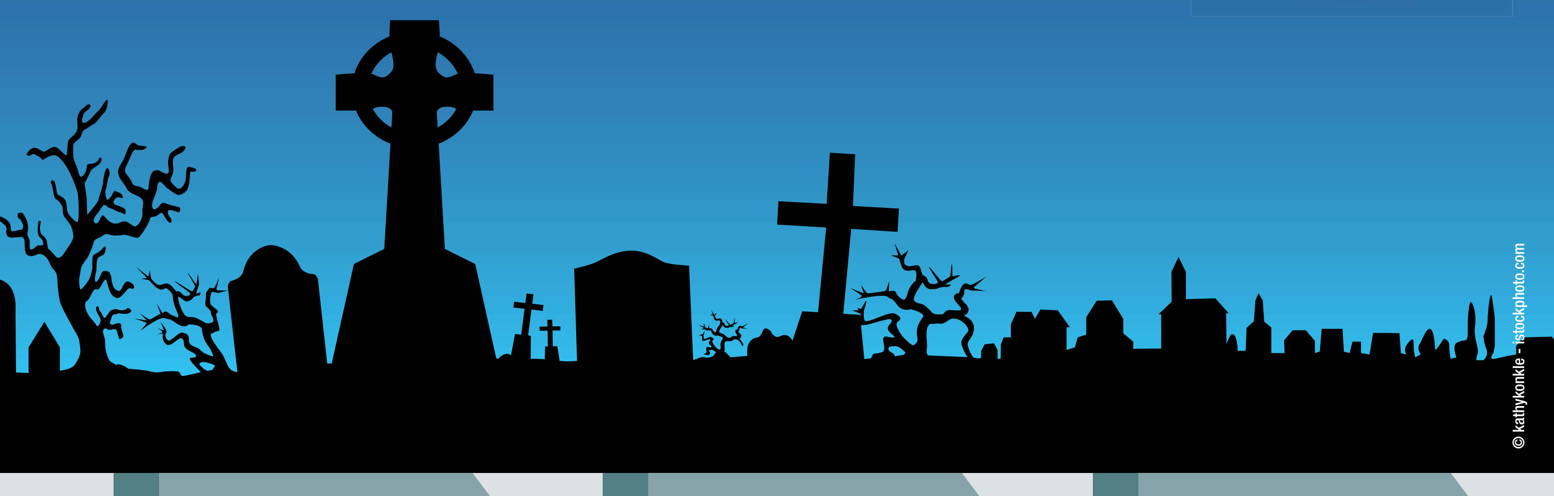



CYCLE COURT | LES INDISPENSABLES | ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POSSIBILITÉ D'INSCRIPTION À LA CARTE !





MODULE 1 — **Cimetière : Les pouvoirs de police funéraire du maire**
RÉF. ADMB1401

MODULE 2 — **Concessions funéraires : une journée pour tout savoir**
RÉF. ADMB1402

MODULE 3 — **Cendres, crémation et droit funéraire**
RÉF. ADMB1403

# Cycle **Droit Funéraire**

DURÉE : **3 JOURS • 21 HEURES**

- Connaître et maîtriser les pouvoirs de police du maire en matière de funéraire
- Maîtriser la réglementation applicable aux concessions funéraires
- Maîtriser les règles relatives à la crémation et à la destination des cendres

## PROGRAMMATION 2014

**POINTE-À-PITRE**
- 26-28/11

**ST-DENIS DE LA RÉUNION**
- 16-18/06

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Executive MBA SciencesPo - Management Public
- Cursus Responsable Population
- Cycle Relation Usagers / Citoyens
- Cycle Droit Electoral
- Nos formations en Administration Générale, Juridiques, droit de la famille

Retrouvez l'intégralité de nos parcours certifiants sur **http://formation.territorial.fr**

**LES + DU CYCLE COURT**
- Approfondir ses connaissances d'une thématique spécifique
- Formation courte et intensive compatible avec la poursuite d'une activité professionnelle

Une marque du 


Programme détaillé au verso →



CYCLE COURT | LES INDISPENSABLES | ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Toutes nos formations sont éligibles au DIF !

PROGRAMMATION 2014

DURÉE : **3 JOURS • 21 HEURES**

**POINTE-À-PITRE**

☐ 26-28/11

**ST-DENIS DE LA RÉUNION**

☐ 16-18/06

☐ MODULE 1

## Cimetière : Les pouvoirs de police funéraire du maire

**La police des autorisations administratives post mortem : que reste-t-il au maire ?**
- Large substitution des déclarations aux autorisations
- Quelles sont les opérations qui s'autorisent encore ?

**La police des inhumations, crémations, exhumations**
- Le dépôt temporaire : de nouvelles règles
- L'autorisation d'inhumation
- Les conditions de délivrance
- Les délais d'inhumations
- L'hypothèse de l'inhumation dans une propriété privée
- L'inhumation des indigents
- L'inhumation des enfants sans vie
- L'autorisation de crémation
- Les autorités compétentes
- Les conditions de délivrance
- L'autorisation d'exhumation
- L'exhumation à la demande des familles
- Les autres exhumations

**La police du maire et le cimetière**

**La police administrative générale et le droit funéraire**

**La police administrative spéciale en matière funéraire**
- Refus de la prise en compte de l'esthétique
- Caractère absolu du droit à construire des concessionnaires

**La manifestation du pouvoir de police : le règlement de cimetière**
- Un document désormais obligatoire ?
- Les conditions de sa validité et sa nature juridique
- Comment rédiger un règlement : les clauses possibles, les clauses illégales

☐ MODULE 2

## Concessions funéraires : une journée pour tout savoir

**Comment gérer les concessions funéraires ?**
- Journée permettant d'appréhender toutes les facettes des concessions funéraires, à la une des dernières jurisprudences et modifications légales ou réglementaires
- Partie préliminaire
- La différence entre le droit à concession et le droit à inhumation

**La création et la délivrance des concessions**
- La création : principe, durée, catégories
- La délivrance : autorité de délivrance, forme de l'acte de délivrance

**Les droits et obligations du titulaire de la concession**
- Les droits : réguler les inhumations, construction de monuments et caveaux
- Transmission : de son vivant, après sa mort,
- Renouvellement et conversion
- Les obligations : entretien les droits et obligations de la commune
- Les droits : le prix et ses différentes modalités ou tempéraments
- Les obligations : les obligations de police, les dispositions contractuelles
- La reprise : pour non-renouvellement ou pour abandon

**Les cendres et le régime juridique des concessions**

**Conclusion : les grands principes d'exécution du contrat**

☐ MODULE 3

## Cendres, crémation et droit funéraire

**La crémation : une modalité d'inhumation**
- Les conditions de la crémation
- Qui peut demander une crémation ?

**Crémation et gestion du cimetière**
- La crémation administrative limitée : l'opposition connue ou attestée

**La nature juridique des cendres**
- Une copropriété familiale ?
- Leur protection civile
- Leur protection pénale

**Le site cinéraire**

**Ma commune doit elle créer un site cinéraire, et si oui, quels aménagements devront être prévus ?**

**Destination des cendres dans le cimetière :**
- Espace de dispersion
- Inhumation en sépulture
- Jardins d'urnes
- Columbarium
- Les questions touchant à possible non application des règles des concessions aux cases de columbarium

**Les autres destinations des cendres**
- La dispersion en plein air : que faut il entendre par là
- Le dépôt des cendres à domicile : il est désormais interdit
- Le cas des urnes restant au domicile des particuliers : un lent retour vers les cimetières ?

### OBJECTIFS
- Connaître et maîtriser les pouvoirs de police du maire en matière de funéraire
- Maitriser la réglementation applicable aux concessions funéraires
- Maîtriser les règles relatives à la crémation et à la destination des cendres

### FORMATEURS

**Philippe Dupuis,** Formateur spécialisé dans le dans le droit public et le droit administratif

**Bertrand Humel,** Directeur des services à la population d'une grande Communauté d'agglomération

### INFORMATIONS PRATIQUES
- **Lieu précisé lors de la convocation** (15 jours avant la date du stage)
- **Horaires 9H30 - 17H00**

Tél. : **04 76 65 61 00** - Fax : **04 76 65 79 98**
E-mail : **formation@territorial.fr**
**Les Formations d'Experts**
**Territorial - Espace Cévé**
**58 cours Becquart Castelbon**
**CS 40215 - 38516 VOIRON CEDEX**

**+ POSSIBILITÉ D'INSCRIPTION À LA CARTE !**

# Fiche d'inscription*

À RETOURNER PAR FAX AU **04 76 65 79 98**

| RÉF. SICYCLE1418BDT | À la carte | | Cycle de 3 jours |
|---|---|---|---|
| | 1 jour | 2 jours | **- 10 %** sur cycle complet |
| **Tarifs en HT** | ☐ 540 € | ☐ 1080 € | ☐ **1458 €** ~~(1620 €)~~ |

Un abonnement à l'une des revues du Groupe Territorial vous est offert. **Merci d'indiquer votre choix :**

☐ LA LETTRE DU CADRE TERRITORIAL ☐ TECHNI.CITÉS ☐ LES CAHIERS JURIDIQUES
☐ LA REVUE DES MARCHÉS PUBLICS ☐ ACTEURS DU SPORT ☐ ASSOCIATIONS MODE D'EMPLOI
☐ LES FICHES PRATIQUES DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ☐ LES FICHES PRATIQUES TECHNIQUES
☐ LES FICHES PRATIQUES DE LA POLICE TERRITORIALE ☐ LES FICHES PRATIQUES FINANCIÈRES

☐ MADAME ☐ MONSIEUR

NOM : .................................... PRÉNOM : ....................................

FONCTION : .................................... TÉL. : ....................................

E-MAIL (OBLIGATOIRE) : ....................................

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE RATTACHEMENT :

NOM DE LA COLLECTIVITÉ : ....................................

E-MAIL RESPONSABLE (OBLIGATOIRE) : ....................................

ADRESSE : ....................................

CODE POSTAL : ☐☐☐☐☐ VILLE : ....................................

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente applicables aux formations (disponibles dans notre catalogue et sur notre site Internet **http://formation.territorial.fr**) et les accepter sans réserve.

DATE ET SIGNATURE DU STAGIAIRE

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ

TERRITORIAL S.A.S - Capital 1.259.907 € - Siret 404 926 958 00020 (R.C.S Paris) - Code APE 5813Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 28 404 926 958
58 cours Becquart Castelbon - CS 40215 - 38516 Voiron Cedex - Téléphone : 04.76.65.71.36 - Fax : 04.76.05.01.63 - Internet : http://www.territorial.fr

* Vaut convention de formation simplifiée

Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entrainera le règlement de 100 % du prix de la prestation.